



Bulletin d'Adhésion SPECIAL T1

Rentrée 2026/2027

à renvoyer au SE-UNSA - 67@se-unsa.org

ou par courrier au 25 rue de Mulhouse - 67100 STRASBOURG

NOM..... Prénom.....

Nom de naissance Né(e) le.....

Adresse

Code postal [][][][][][] Commune

N° de portable [][][][][][][][][][][][][][][][] ☎ [][][][][][][][][][][][][][][][]

E-mail

J'accepte de recevoir par mail les infos du SE-Unsa ☐ OUI ☐ NON

Etablissement/Ecole :

CORPS : Professeur des écoles

SITUATION : ☒ Stagiaire PES (futur T1)

☐ Autre (Disponibilité, congé) :

ÉCHELON :

MONTANT de la cotisation : ☐ déjà adhérent 2025/2026 **100 €** ☐ Nouvel adhérent **120 €**

MODES DE PAIEMENT

- ☐ Prélèvement automatique en 10 fois. Compléter le **mandat SEPA** et joindre un **RIB**
- ☐ Adhésion en ligne sur <http://www.se-unsa.org/adh> avec paiement sécurisé par CB, possible en 3x
- ☐ Virement bancaire avec comme précisions **NOM/PRENOM/ Cotisation 2026-2027**
IBAN : FR76 1027 8019 0000 0104 9764 056 BIC : CMCIFR2A
- ☐ Chèque encaissé à partir de septembre 2026 (ou après si vous le souhaitez), à l'ordre de SE-Unsa 67

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA

Date et signature :

Les informations recueillies ne sont destinées qu'au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

Crédit d'impôt de 66 % du montant de ta cotisation.

**Au final : seulement 41,80 € à ta charge
ou 34,00 € pour les adhérents 2025/2026**



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-UNSA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat :		Identifiant créancier SEPA : FR16ZZZ401981	
Débitteur :		Créancier :	
Vos nom/prénom :		Nom Syndicat des Enseignants - UNSA	
Votre adresse :		Adresse 209 boulevard Saint-Germain	
Code postal	Ville	Code postal	Ville
		75007	PARIS
Pays		Pays	FRANCE
IBAN			
BIC			
A :		Le :	
Signature :		Païement : ☒ Récurent/Répétitif ☐ Ponctuel	
		Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
		Veillez compléter tous les champs du mandat.	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Comment bénéficier du crédit d'impôt ? Rien de plus simple !

Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG de la déclaration 2042 RICR le total des cotisations versées dans l'année.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Ne joignez aucun justificatif ou attestation de société.
Conservez-les, ils pourront éventuellement vous être demandés par votre centre des finances publiques

Dons à des organismes établis en France

- Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 529 €) **7UD**
- Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général **7UF**
- Dons et cotisations versés aux partis politiques **7UH**

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés
sauf option frais réels

Déclarant 1	Déclarant 2	Personnes à charge
7AC	7AE	7AG

Le crédit d'impôt est égal à 66% du total des cotisations versées. **Même si vous êtes non imposable, vous bénéficiez de ce dispositif !**

A Noter : Si vous avez opté pour la déduction des frais réels au titre de vos traitements et salaires, vous devez inclure les cotisations syndicales dans les frais réels et par conséquent, vous ne pouvez pas bénéficier du crédit d'impôt.

Et pour nos adhérents...un comité d'entreprise !

En tant qu'adhérent, vous bénéficiez d'un accès à une plateforme d'avantages **HappyPal**, vous permettant de profiter de nombreuses réductions et offres exclusives dans des domaines variés : loisirs, billetterie, voyages, shopping, services du quotidien... Des centaines de réductions incluses dans votre cotisation au SE-Unsa. Une offre enrichie, simple d'utilisation, accessible à tout moment.



Accès via notre espace national réservé.